

## CUBA

Question : Les droits de la personne à Cuba

Contexte :

Depuis la révolution, le gouvernement cubain a systématiquement privé les Cubains de droits politiques et civils qui, pour les Canadiens, sont des droits fondamentaux. Tandis que les pays de l'Europe de l'Est sont en voie de supprimer les barrières brimant la liberté de parole, la liberté de réunion, la liberté de migration, la liberté du culte et la liberté du choix politique, à Cuba, les restrictions institutionnalisées demeurent. Les "comités de quartier pour la défense de la révolution" continuent de surveiller de près la vie de tous les citoyens cubains, et les rapports qu'ils préparent déterminent en partie l'accès à de meilleures conditions de logement, d'emploi et d'éducation. Les droits à un procès ne sont pas respectés, plusieurs prisonniers politiques de longue date -- "plantados" -- demeurent emprisonnés, et certains dissidents auraient été maltraités en prison. En outre, de nombreux Cubains désireux de quitter leur pays sont empêchés de le faire.

De 1986 à 1988, un certain nombre de petits groupes indépendants ont eu la permission de recueillir et de disséminer des renseignements sur les droits de la personne. Toutefois, en septembre 1988, des membres de ces groupes ont été empêchés de témoigner devant une délégation venant de la Commission des droits de la personne des Nations Unies en visite à Cuba, et parmi ceux qui ont témoigné, plusieurs ont été ensuite accusés de délit criminel. Plus de vingt membres des groupes de défense des droits de la personne ont été condamnés à des peines allant jusqu'à un an de prison depuis la visite de la délégation onusienne. Amnistie Internationale est d'avis que ceux qui sont en prison sont des prisonniers d'opinion, détenus pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'association et d'expression, et craint que les procédures juridiques suivies n'aient pas été à la hauteur des normes internationales. Un autre incident non relié au cas susmentionné s'est produit pendant l'été de 1989 : après avoir parlé à des journalistes étrangers, trois dirigeants des mouvements de défense des droits de la personne ont été accusés de "disséminer des mensonges" et de "tromper les médias internationaux". Les trois se sont vu imposer des peines allant jusqu'à deux ans de prison. En novembre 1989, des militants protestant contre l'incarcération à long terme de prisonniers politiques ont été attaqués et battus par des membres des forces de sécurité.

### Position du Canada

Le Canada reconnaît les progrès socio-économiques accomplis à Cuba depuis la révolution, mais ne souscrit pas au concept voulant que les droits de la personne soient subordonnés à ceux